

Préambule :

L'activité du SITRAL est axée sur le transport régulier des usagers, le transport des élèves des collèges, lycées, des classes Ulis écoles et collèges et de SEGPA, et le transport des personnes handicapées avec le STA.

Pour mener, dans les meilleures conditions possibles, cette activité gage d'une mobilité pour tous sur l'agglomération de Longwy un certain nombre d'actions ont été engagées en 2016 et vont se poursuivre en 2017.

Le transport des usagers

Le réseau actuel se structure autour de la super navette qui assure la desserte des principaux sites attractifs de l'agglomération comme l'hôpital, la maison de l'emploi, les principaux établissements scolaires, et Pôle Europe.

Cette ligne qui se veut l'épine dorsale du réseau reste la plus fréquentée avec 329 836 validations par an en 2015, 327 958 en 2016 soit 42.72 % des usagers qui fréquentent nos lignes.

Le ligne A démarre d'Heumont en passant par Longwy Bas pour rejoindre le cabinet médical, le cinéma, Gouraincourt, l'hôpital et Pôle Europe. Sur cette dernière ont été enregistrées 63 347 validations en 2015 et 74 661 en 2016 soit 9.72 % des usagers qui fréquentent nos lignes.

La Ligne B qui part de Longwy Bas pour rejoindre Saint Charles, Villers la Montagne (sur quelques tranches horaires) Haucourt, Mexy et Longwy Haut avec la desserte de la place Darche et de la plaine des jeux. Cette dernière concerne 67 780 validations en 2015 et 68 792 en 2016 soit 8.96 % des usagers du réseau.

La ligne C, qui reste la plus longue, assure la liaison Longwy Villerupt et dessert également les communes de Thil, Tiercelet, Hussigny, Saulnes, Herserange Longwy bas, Longwy haut, la zone du Pulventeux et le quartier Boismont. Elle a permis d'assurer 175 789 validations en 2015 et 192 830 en 2016 soit 25.11 % des usagers du réseau.

La ligne D part de Longwy bas pour rejoindre Longlaville, la zone commerciale des 3 frontières, Pôle Europe, Mont Saint Martin, Longwy Haut (rue Stanislas, Lycée Mézières et rue Mercy). Cette Dernière concerne 93 043 validations par an en 2015, 102 039 en 2016 soit 13.29 % des usagers qui fréquentent le réseau.

Deux transports à la demande viennent compléter ce maillage, ils desservent les communes de Morfontaine, Cutry, Villers la Montagne, Lexy et Haucourt. Ils sont mobilisés pour 1562 voyages par an soit 0.2% de l'ensemble des usagers

Près de 892 318 km ont été réalisés pour assurer l'ensemble de ces services, pour 767 842 validations.

Les transports Scolaires :

TGL déploie, dans le cadre de la DSP plus de 30 lignes pour assurer le transport des 3251 élèves des collèges et Lycées du territoire. C'est ainsi 293 323 kilomètres qui ont été effectués pour assurer ce service.

De plus, concernant les classes spécialisée Ulis Ecoles, Ulis collèges et Segpa, le SITRAL organise dans le cadre d'un marché public, le transport de 52 élèves. Ce service, qui concernait 31 élèves en 2012, a fortement évolué. En effet, le nombre de classes élémentaires ULIS est passé de 4 à 6 et les Segpa et Ulis collèges de 2 à 4.

Ce service mobilise 10 véhicules pour un budget de 150 000 € environ.

Un travail en concertation avec l'académie a été engagé afin de rationaliser au maximum nos moyens au regard des affectations des élèves concernés par ces orientations scolaires.

Ainsi, tout en préservant le bien être des élèves, le SITRAL a pu assurer ce service dans un nombre d'établissement croissant avec des moyens stables.

La mobilité des plus fragiles

Le Schéma d'accessibilité

Le SITRAL a élaboré avec le concours des communes membres son schéma d'accessibilité. Ce document a été examiné par la commission accessibilité le 17 mars 2016 et adopté par le comité du SITRAL le 12 avril 2016.

Ont été retenues les directives suivantes :

- Il a été précisé que le Service de transport adapté faisait partie intégrante de l'offre de transport du SITRAL et qu'il permettait aux personnes en situation de handicap de s'appuyer sur un service dédié.
- Sur les lignes régulières, seuls les arrêts les plus fréquentés doivent être aménagés
- Pour les communes les moins denses en population, il convient de prévoir un arrêt minimum adapté en privilégiant les centres. Il a été rappelé que le réseau dessert près de 283 arrêts dont seulement 12.72% sont aux normes.

Il a été également acté que l'information serait remise à jour pour être le plus accessible possible au niveau des arrêts mais également du site internet.

Ce document fera l'objet d'un examen annuel afin de le compléter des engagements concrétisés et qui ont été planifiés jusqu'en 2020.

Mise en application du nouveau règlement STA avec le concours de l'APF :

Il a été décidé par le comité du SITRAL de revoir le règlement d'accès au service de transport adapté.

Ce document a été réalisé avec le concours de Tgl et de l'APF afin que ce service spécifique bénéficie aux personnes qui en ont le plus besoin.

Ainsi une commission a été instituée pour examiner les demandes et étudier leur recevabilité.

Cette dernière s'est réunie le 22 avril 2016 et a examiné 54 demandes dont 21 nouvelles, 32 demandes d'anciens bénéficiaires n'avaient pas été déposées mais en raison de la situation des personnes, il a été décidé de les instruire.

C'est ainsi 83 dossiers qui ont été acceptés.

Pour assurer le fonctionnement de ce service le SITRAL mobilise un budget de 90 000 € subventionné à hauteur de 25 000 € par le conseil départemental.

TGL effectue près de 53 000 km par an pour assurer cette prestation.

Mise en place du Liberty séniors

D'un rapport de l'INSEE il ressort que la population Meurthe et Mosellane continue de vieillir, ainsi une personne sur 4 aurait plus de 60 ans à l'horizon 2020.

Le vieillissement de la population nécessite que les collectivités organisent un cadre de vie favorable aux personnes âgées pour permettre à ces dernières de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Dans ce cadre, La mobilité reste un enjeu majeur, car elle permet l'accès au soin, à la culture aux loisirs aux commerces et contribue à préserver le lien social et brise l'isolement.

On constate que beaucoup de personnes âgées délaissent leurs véhicules passé l'âge de 80 ans et optent pour les transports en commun.

Toutefois, les arrêts de bus et la vie dans les transports proposés ne sont pas toujours compatibles avec la fragilité des personnes abordant le 4ème âge, même si elles ne sont pas handicapées.

L'incivilité des passagers qui ne laissent pas forcément leurs places assises aux plus fragiles, la difficulté de se mouvoir dans un bus en circulation font que des personnes âgées ne sortent plus de chez elles.

Pour pallier cette difficulté, en réponse à l'appel à projet de la conférence des financeurs initiée en Meurthe et Moselle dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, il convient de développer un service de transport ouvert aux personnes de plus de 75 ans **non handicapées** (le Service de transport adapté assurant cette prise en charge) qui serait opérant de 8h00 à 20h00 du lundi au Vendredi et assurerait sur le périmètre des 16 communes (Cutry, Haucourt Moulaine, Herserange, Hussigny, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Morfontaine, Mont-Saint-Martin, Réhon, Saulnes, Tiercelet, Thil, Villers la Montagne, Villerupt) du SITRAL (bientôt 23, Cosnes et Romain, Cons la Grandville, Chénières, Filières Gorcy, Laix, Ugny) des navettes pour assurer un transport de la porte du domicile des voyageurs jusqu'à leur destination qui serait obligatoirement inscrite dans le périmètre de compétence du SITRAL.

5 zones géographiques étant établies, chacune d'elle bénéficiera d'une journée de trajet dédiée.

Ce projet tient compte de services existants mis en place dans certaines communes mais qui reste majoritairement limité à des déplacements en Hypermarché.

L'obligation serait pour les usagers de réserver la veille avant 17h00 la course demandée et des circuits seraient organisés par groupe de communes dans un véhicule de 8 places adapté aux problématiques des personnes âgées.

Ces dernières se retrouveraient dans un environnement sécurisé tout en ne se posant pas de question sur l'arrêt, le sens des lignes et les horaires.

Ainsi, la partie anxiogène liée à l'utilisation des lignes régulière serait bannie.

Les rendez-vous médicaux seraient priorisés au niveau de l'organisation des courses demandées pour compenser la problématique de désertification rencontrée au niveau des spécialistes sur notre territoire.

Le cout de cette prestation se ferait au tarif d'un ticket de bus avec la possibilité d'acheter des cartes de 10 voyages pour en réduire le coût.

Le budget global nécessaire pour cette opération serait de 71 450 € HT, il est calculé sur le coût kilométrique de la prestation qui s'établit sur 40 000 km annuels réalisés par un véhicule 8 places soit 128 km jours réalisés, le coût de traitement des demandes et des frais d'assurance.

On estime à 500 personnes le nombre de passagers réguliers susceptibles d'avoir recours à ce dispositif.

Ce projet est subventionné dans le cadre de la conférence des financeurs à hauteur de 50 000 €.

Une convention a été signée avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle afin d'en entériner les modalités de mise en œuvre.

Organisation du Transport sur Villerupt et Thil

Le territoire d'Alzette Belval dont font parties les communes de Thil et Villerupt s'est engagé dans un programme à fort enjeux qui fait l'objet d'une opération d'intérêt national doté de moyens financiers importants.

Pour illustration l'EPA dispose d'un budget de 300 M d'euros pour, sur une durée de 20 ans pour organiser une nouvelle structuration de ce territoire frontalier avec le Luxembourg.

Ce projet Urbain se structure autour de trois pôles principaux : Micheville, Portes de Belval, et le quartier gare à Audun le Tiche.

L'organisation des transports sur ce secteur est un vecteur important de la stratégie développée et le SITRAL est impliqué dans cette future organisation de ce territoire.

Dans ce cadre, et pour permettre de désengorger le centre-ville de Villerupt, une plaquette a, d'ores et déjà, été réalisée pour mettre en perspective toutes les liaisons en bus qui existent entre Cantebonne et Villerupt centre, de plus, l'accès aux transports est gratuit pour les détenteurs d'un abonnement de transport luxembourgeois afin de leur permettre de réaliser l'ensemble de leurs déplacements en transports en commun.

Dans ce cadre, le SITRAL a intégré en 2016 le groupe de travail mis en place par le GECT.

Les réflexions engagées ont permis d'aboutir à la signature d'une charte de collaboration concernant l'harmonisation des horaires des différentes lignes de bus (locales et transfrontalières) mises à disposition des usagers.

Une étude sera également réalisée concernant la restructuration du dépôt de Thil afin d'accompagner ces projets.

Réalisation du Dépôt

Fin février 2016, la construction du dépôt a été engagée.

Cette infrastructure de plus de 1800 m² qui devrait être achevée entre juillet et septembre 2017, permettra de recentrer l'ensemble de l'activité de TGL sur un site unique.

Cet espace moderne est doté des équipements nécessaires pour améliorer les conditions de travail des 90 salariés qui interviennent au quotidien pour assurer le transport de près de 767 000 Voyageurs par an.

Elle se structurera en atelier, en locaux sociaux, en bureaux.

Un parking sera réalisé pour permettre d'accueillir 50 bus et 25 minibus.

Le SITRAL va investir pour cette opération 3 320 000 € HT, le conseil Régional apporte une subvention de 150 000€.

Recrutement de jeunes en service civique

Le SITRAL a recruté dans le cadre du service civique 5 volontaires qui ont assuré la promotion du vivre ensemble dans les transports publics de l'Agglomération de Longwy.

Ils ont assuré dans le cadre de cette mission, des actions de sensibilisation aux actes de civisme dans les transports.

Ils sont intervenus auprès du jeune public, mais également des moins jeunes, pour rappeler les règles à appliquer dans le cadre d'un transport en commun.

Cette médiation a permis de limiter certaines tensions qui devenaient prégnantes.

Un seul jeune n'a pas été au terme de son contrat car, il avait souhaité intégrer une formation diplômante.

Tous, ont, à l'issue de ce contrat soit trouvé un emploi, soit repris une formation.

Etude du versement transport

Il était important d'engager l'analyse d'une des principales recettes mobilisées par le SMITRAL.

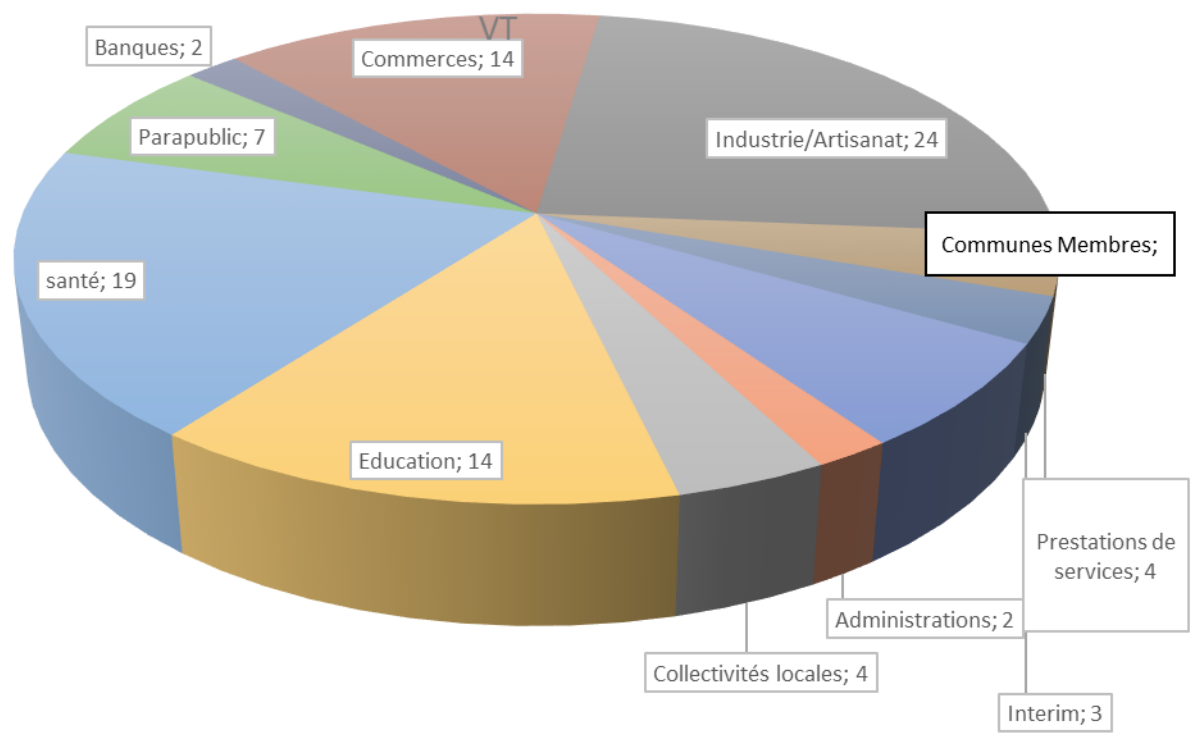
Le versement transport est une taxe qui est appliquée à la masse salariale des entreprises ou aux administrations de plus de 11 salariés.

Cette recette oscille entre 1 230 000 € et 1 260 000 € par an pour le SMITRAL et permet de financer près de 30% du coût du transport.

Il était essentiel de maîtriser la structuration de cette taxe afin de pouvoir à terme en mesurer les évolutions.

Ainsi on constate :

Secteur d'activité	%
Communes membres	7%
Administrations	2%
Collectivités locales	4%
Education	14%
Santé	19%
Parapublic	7%
Banques	2%
Commerces	14%
Industrie/artisanat	24%
Prestations de services	4%
Intérim	3%
	100,00%



Le SITRAL a intégré en 2016 le groupe de travail du GART qui œuvre sur l'évolution du VT et la mise en œuvre des compensations prévues dans la loi de finance concernant l'application de la loi Macron.

En effet, le seuil d'assujettissement des entreprises est passé de 9 à 11, l'état assurant le financement de la baisse des recettes pour le AOM.

Evolution du SITRAL

- Transformation du SIVU en Syndicat Mixte

La transformation de la communauté de communes de l'agglomération de Longwy en communauté d'agglomération, avec la prise de la compétence transport par l'intercommunalité, a généré des transformations fondamentales pour le SITRAL.

Ainsi par un arrêté en date du 28 octobre 2016, la communauté d'agglomération se substituait aux 14 communes membres du SITRAL et de la CCAL.

Le SITRAL, par un arrêté en date du 9 décembre 2016, devenait un Syndicat Mixte et par une délibération en date du 16 novembre 2016 modifiait ses statuts pour s'adapter à cette évolution majeure.

Courant février 2017, le SMITRAL devrait être compétent sur un territoire de 23 communes.

Perspectives 2017 en termes de périmètre

Des collaborations ont été engagées avec la CCPHVA et l'AOM de Briey (le fil) afin de contribuer à poursuivre l'amélioration des conditions de circulation en transport en commun sur nos territoires.

Les secteurs de Longuyon et de Briey seront également associés à nos projets de mobilité.

Le SITRAL devra également s'attacher à l'organisation des transports sur un périmètre plus large qui compte 7 nouvelles communes Chénières, Laix, Cons La Granville, Cosnes et Romain, Gorcy, Filières, Ugny.

Dans ce cadre se posera la question d'établir un PDU (plan de déplacement urbain), document obligatoire pour les territoires dotés d'une autorité organisatrice des transports dès qu'ils comptent 100 000 habitants.

En effet, ce document opposable ne pourra trouver sa pertinence que s'il couvre l'ensemble de notre arrondissement afin d'intégrer les problématiques de transport des travailleurs frontaliers, des scolaires, des personnes isolées, des territoires ruraux etc.